NOTE D'INFORMATION - CRISE DU CORONAVIRUS RESTAURATEURS

L'équipe de l'Office de Tourisme assure une veille attentive pour vous accompagner au mieux dans cette crise. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des informations officielles concernant votre activité, mais également des idées, ainsi qu'un formulaire permettant de nous faire remonter les actions que vous avez mises en place pendant cette crise (livraison à domicile, etc.) Nous pourrons ainsi communiquer auprès du grand public sur vos activités spécifiques en ce temps de confinement.

Puis-je faire de la livraison à domicile ?

Oui, si cela est prévu dans vos statuts. Si ce n'est pas le cas, il est possible de le régulariser en adaptant son objet social.

Les activités de vente à emporter et de livraison sont maintenues dans les restaurants et débits de boissons, en respectant les règles de précautions sanitaires.

RESTAURATEURS: CHECKLIST DE CRISE

CONTACTER SON COMPTABLE POUR DEMANDER:

- de l'aide sur les procédures de chômage technique
- un décalage des cotisations URSSAF
- un décalage des paiements de la TVA

CONTACTER SA BANQUE POUR DEMANDER:

- Un report des échéances auprès de votre prêt bancaire
- Des précisions sur la couverture de l'assurance de votre prêt

Nouveau dispositif: livraison de produits locaux en Nouvelle-Aquitaine

Pour les agriculteurs, producteurs ou artisans la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de Alimentation en Nouvelle-Aquitaine lancent une plateforme solidaire pour mettre en relation les producteurs pouvant effectuer des livraisons et les consommateurs de la région qui souhaitent se fournir en produits frais et locaux : comme vous !





Cette plateforme sera mise en ligne le 27 mars, vous pouvez découvrir l'ensemble du dispositif mis en place sur :

https://www.produits-de-nouvelle-aquitaine.fr/plateforme-s%E2%80%A6/

Le planning de déploiement de la plateforme sera le suivant :

- 25 30 mars : diffusion large de l'information auprès des producteurs via l'ensemble des partenaires et acteurs de la filière,
- 27 mars: inscription des producteurs sur la plateforme,
- 31 mars : ouverture de la plateforme au grand public et aux commerces de proximité.

De quelles aides puis-je disposer ?

I'FTAT

Le gouvernement a mis en place des mesures d'aides et de soutien immédiates aux entreprises. Vous pouvez retrouver toutes les aides mises en place dans le document joint Info coronavirus.

LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE:

La région met en place différentes aides pour vous. Voici les coordonnées des personnes qui gèrent ces dispositifs :

Tél.: 05 57 57 58 88 - Courriel: entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr

Un fonds de solidarité devrait être mis en place très prochainement. Il est destiné à ceux dont l'activité ferme pour raison sanitaire, ou dont le chiffre d'affaires baisse de plus de 70% entre mars 2019 et mars 2020. Il sera réservé aux entreprises réalisant un chiffre d'affaire de moins de 1 million d'euros, y compris les auto-entrepreneurs.

Que faire pendant cette période de confinement ?

- Si votre activité est arrêtée, c'est le moment de faire le point sur votre communication! N'hésitez pas à faire un tour sur votre page Google, préparer des petites vidéos sur vos recettes, mettre en avant vos savoir-faire sur vos réseaux sociaux...

Nous sommes là pour vous accompagner pour toute question!

- Si votre activité continue, n'hésitez pas à nous informer de votre situation, des services mis en place par votre structure et leurs modalités afin que nous puissions communiquer dessus auprès du grand public.

N'hésitez pas également à nous faire remonter vos questions, nous restons à votre disposition pour y répondre !

Voici le lien pour le questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/1R3--

c9EWh0SRIcEleU_eoZZngpNLJ_R6vSxLPVIMkvg/viewform?edit_requested=true

Une page spécifique a été mise en place sur le portail économique du Pays Loudunais.

Vous y retrouverez ces éléments mis à jour régulièrement :

www.economie-pays-loudunais.fr



